



**FEDERATION DES ASSOCIATIONS TURQUES  
DE SUISSE ROMANDE**

**BATI İSVİÇRE TÜRK DERNEKLERİ  
FEDERASYONU**

ELECTIONS CANTONALES AU CONSEIL D'ETAT ET AU GRAND CONSEIL VAUDOIS

–  
20 MARS 2022 (1<sup>er</sup> tour)

–  
QUESTIONNAIRE

Madame, Monsieur,

Les Suisses romands d'origine turque, qui participent à la vie sociale de ce pays par l'intermédiaire de nombreuses associations, ont fondé en 2007 leur organisation faitière, appelée Fédération des Associations Turques de Suisse Romande (FATSRS), une ONG ayant son siège à Renens (VD).

Avec la communauté turque de Suisse, constituée de près de 130 000 personnes, dont près de la moitié ont également la nationalité helvétique, nous constituons un élément à part entière de la société suisse et contribuons à la prospérité, à la vie culturelle et au vivre-ensemble harmonieux de notre seconde patrie.

Comme vous le savez, le canton de Vaud et Lausanne en particulier occupent une place à part dans l'esprit et le cœur des Turcs, puisque c'est le Traité de Paix de Lausanne, signé en 1923, qui entérine la reconnaissance internationale de la République de Turquie fondée par Atatürk.

A l'heure de voter, la communauté des Vaudois d'origine turque, forte de plus de 18'000 votants, c'est à dire la communauté des Vaudois d'origine turque ainsi que les Turcs non naturalisés qui peuvent également – sous certaines conditions – voter, souhaite être éclairée davantage pour son choix électoral et sollicite dans ce but notre Fédération. En effet, par-delà les sensibilités politiques qui peuvent exister entre ses membres, notre communauté est traversée par des préoccupations convergentes, dont certaines n'ont pas été forcément abordées lors de la campagne électorale.

Dès lors, nous souhaiterions connaître votre point de vue général (et/ou celui de votre parti) sur les questions ci-dessous. Depuis des années, nous interagissons avec un bon nombre de candidat(e)s qui ont manifesté un intérêt pour notre communauté.

Il se peut que le profil de certains candidats reste encore malheureusement peu connu ; comme l'on vote aussi pour des personnalités, votre opinion nous intéresse fortement ; en effet, les membres et amis de notre Fédération sont fermement décidés à soutenir les candidats qui ont un profil correspondant à leurs sensibilités.

Fédération des Associations Turques de Suisse Romande  
9, Rue de Crissier CP 204 - 1020 Renens / Suisse  
E-mail: [info@fatsr.org](mailto:info@fatsr.org) – [www.fatsr.org](http://www.fatsr.org)



Par conséquent, pour pouvoir donner à chacun la possibilité de pouvoir s'exprimer sur les sujets qui nous préoccupent tout particulièrement, vous serait-il possible d'envoyer vos réponses, même succinctes, à notre questionnaire en annexe à notre adresse [info@fatsr.org](mailto:info@fatsr.org) ?

Comme lors de chaque élection depuis 2009, nos membres seront informés de vos réponses sur notre site internet, lors de réunions ainsi que par voie de Newsletters de recommandation de vote.

Dans cette attente, en vous remerciant et en vous souhaitant plein succès, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Celâl Bayar  
Président



Fédération des Associations Turques de Suisse Romande  
9, rue de Crissier  
CP 204  
CH-1020 Renens / Suisse

E-M: [info@fatsr.org](mailto:info@fatsr.org)  
[www.fatsr.org](http://www.fatsr.org)



Réponses des candidat-e-s à l'élection  
au Grand Conseil et/ou au Conseil d'Etat vaudois  
20 mars 2021 (1<sup>er</sup> tour)

---



**TAHA DJAMEL EDDINE MEDJITNA**  
**candidat « des Vert.e.s »**  
**Liste 5 (Grand Conseil)**

---

1. En 2023, nous allons fêter le centenaire de la signature du Traité de paix qui fut proclamé à Lausanne en juillet 1923. Ce traité qui date d'un siècle constitue la seule convention internationale de l'époque encore en vigueur aujourd'hui.

Il s'agit d'un événement historique d'une grande importance aussi bien pour la Turquie que pour le Canton de Vaud et sa capitale, la Ville de Lausanne, dont le nom est associé à de nombreuses rues, avenues et places en Turquie.

Le Traité de paix de Lausanne est l'acte fondateur de la République de Turquie moderne. Il est le résultat légitime de la guerre de libération du peuple turc, sous le leadership d'Atatürk, contre l'occupation impérialiste de leur pays par les puissances étrangères de l'époque suite à la Première guerre mondiale.

**Pensez-vous que le Canton de Vaud devrait organiser des activités et si oui, de quelle manière, pour commémorer cet événement historique et faire ainsi connaître aux concitoyens suisses la portée de ce traité de paix et si un jumelage avec des villes comme Istanbul ou Ankara vous semble opportun ?**

*Réponse :*

*Cela m'étonnerait beaucoup que les autorités vaudoises penseraient à faire une commémoration pour un événement même aussi important que celui-ci.*



*La raison est toute simple : il y a chez nos autorités comme chez une partie de la population, une forme d'ethnocentrisme et de racisme systémique et ordinaire, parfois conscient et souvent inconscient, qui font que tout ce qui vient d'ailleurs, qu'autre d'Europe, soit il n'existe pas, soit il n'est pas digne d'être considéré.*

*Un tel traité dont l'implication est mondiale et qui est à l'origine de la fondation de la Turquie moderne mériterait d'être rappelé et commémoré.*

*En effet, il s'agit d'Un évènement de grande portée historique dans le canton de Vaud et la ville de Lausanne. Je suis entièrement favorable à une telle commémoration de même qu'avec des protocoles de jumelage avec des villes turques.*

- 
2. La Constitution vaudoise donne la possibilité d'une reconnaissance d'intérêt public pour les communautés religieuses vivant dans notre canton (Constitution de 2003, Art. 171). Par le règlement d'application du 24 septembre 2014 (LR CR), le Conseil d'Etat vaudois a défini les conditions de cette reconnaissance.

La communauté musulmane du canton de Vaud, par le biais de son organisation faitière UVAM (Union Vaudoise des Associations Musulmanes) a déposé une demande de reconnaissance d'intérêt public. Cette demande sera être probablement traitée et votée lors de la prochaine législation.

**Dès lors, seriez-vous prêt(e) à soutenir la "reconnaissance d'intérêt public" de la communauté musulmane du canton de Vaud sachant qu'une telle reconnaissance pourrait être un acte intégrateur pouvant aider à réduire les préjugés et surtout lutter contre l'islamophobie ?**

*Réponse :*

*Concernant ma personne, la question ne se pose même pas. Mon engagement en politique a été impulsé par les problématiques d'ordre discriminatoires auxquelles sont confrontés soit des individus soit des communautés dans leur ensemble. La communauté musulmane à travers UVAM, si c'est cela son désir et son aspiration, je soutiendrai cette démarche de reconnaissance sans aucune reculade.*

*De plus, j'interviendrai auprès des différents groupes afin de les convaincre de la justesse d'une reconnaissance d'intérêt public de l'Islam vaudois. Ce dernier, appartient à ce pays, du fait que les musulmans pour leur grande part sont des citoyens suisses et nous ne tolérons qu'ils ne soient pas traités selon les principes d'égalité.*



*Une autre problématique découle de ce processus de reconnaissance : c'est celui des conditions et des exigences établies par le Conseil d'Etat. Selon un certain nombre de membre de l'UVAM, on perçoit une inquiétude concernant des exigences assez élevées demandées aux organisations musulmanes comparativement à d'autres organisations. Je me réserve le droit de demander des explications à cela, dans l'éventualité si je suis élu.*

---

3. Récemment, en 2013 et 2015, des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) à Strasbourg, où notre Fédération fut tiers intervenant, ont sonné comme une remise à l'ordre en condamnant par trois fois la Suisse dans l'affaire Perinçek c. Suisse.

On se souviendra que cette péripétie juridique avait débuté devant les tribunaux lausannois en 2007 après que le Dr. Perinçek ait réfuté, en Suisse, l'expression de « génocide arménien » pour qualifier les événements survenus dans l'Empire ottoman il y a plus d'un siècle, pour finalement se conclure à Strasbourg.

Il ressort des jugements de la plus haute autorité judiciaire européenne « qu'il n'y a pas de consensus général » sur les événements de 1915, que « le sujet est encore largement débattu par les historiens », et que les événements en question ne peuvent en aucun cas être comparés à la Shoah. De plus, la Cour a rappelé que la qualification de « génocide » est une notion de droit bien définie. En effet, selon la Convention de l'ONU de 1948, outre le principe de non-rétroactivité, seul un tribunal compétent peut statuer sur la qualification de « génocide » pour tel ou tel événement.

**Dès lors, partagez-vous le principe selon lequel, dans un état libre, il n'appartient pas aux politiques, même animés des meilleures intentions, d'écrire l'Histoire, ni de se substituer à un tribunal par le biais de motions, postulats, lois, etc. ?**

*Réponse :*

*Je suis le descendant d'une famille dont un grand nombre de membre ont été "génocidés", déportés, torturés et assassinés par l'armée coloniale française lors de l'occupation d'El Djazair (Algérie). La France, prétendument patrie des droits de l'Homme, encore de nos jours, adopte une attitude de dénie pour ne pas dire de négationnisme. Négationnisme pour eux même et dénonciateurs et donneurs de leçon pour autrui.*

*Une hypocrisie qui ne dit pas son nom. Tant que l'histoire est encore imbriquée dans la mémoire collective, il sera difficile de mettre un terme à tous ces manipulateurs, historiens de pacotilles et animés que par de mauvaises intentions. Un exemple patent par ces temps est le sinistre Eric Zemmour en France voisine.*



*En effet, ce sont les historiens qui doivent être en charge de déterminer les vérités historiques et non les politiciens de tout bord, pyromanes, ignorants et ne cherchant que de caresser certains milieux dans le sens du poil, souvent pour des raisons basement électoralistes.*

*Toutefois, concernant les crimes dont ont été victimes les populations arméniennes en 1915, il ne sert à rien de les dénier. L'Histoire, de toutes les manières ne s'efface pas.*

*Nos amis turcs, de la diaspora ou de Turquie, gagneraient à en parler, à en débattre, sans passion mais avec une démarche de réconciliation avec les descendants des victimes et avec soit même. La société turque et tout le pays en sortiront grandi et fermera le claquet des anciennes nations coloniales européennes qui se complaisent dans leur posture de suprématisme et de négationnisme.*

- 
4. Le problème récurrent de l'organisation terroriste PKK, continue à préoccuper notre communauté en Suisse et plus particulièrement dans notre canton !

Cette organisation, connue par ses pratiques du racket, de la dîme de guerre, du trafic de drogue, de la traite d'êtres humains, ne saurait être toléré, selon nous, sur le territoire suisse.

**Dès lors, et sachant que Lausanne est un des foyers de la menace que représente le PKK, que pensez-vous que l'on puisse faire pour assurer la sécurité des personnes, et notamment celle des vaudois d'origine turque en face d'une telle organisation ?**

**D'autre part, devant cette menace — comme l'atteste le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports dans son rapport « Switzerland's Security 2015 » — pensez-vous que la Confédération devrait, à l'instar de l'Union européenne, des Etats-Unis, du Canada, etc., mettre officiellement le PKK sur la liste des organisations terroristes ?**

*Réponse :*

*Toute organisation dans les buts ultimes est la subversion et la mise en danger de la sécurité des Etats souverains, doivent être déclarées organisation terroriste. C'est le cas de Daech, El Nosra, Le GIA, les organisations néonazis comme Azov etc...*

---



5. Comme vous le savez, la pandémie liée au Covid, a particulièrement touché le secteur de la gastronomie et de la restauration. Plusieurs des membres de notre communauté et nos sympathisants sont actifs dans ce secteur d'activité.

**Par conséquent, pensez-vous que des mesures spécifiques peuvent être mises en place pour soutenir ces gens en difficulté ?**

*Réponse :*

*De nombreuses mesures ont été d'ores et déjà prises pour soutenir les opérateurs économiques durant la crise pandémique. Des insuffisances ont été relevées durant la mise en place de ces mesures. C'est le cas de certaines catégories d'indépendants qui n'ont pas été touchés par ces mesures de soutien et si soutien il y avait, il était insuffisant.*

*Alors oui, en cas de retour de mesures de contraintes anti-covid, des mesures doivent être prises pour soutenir toutes les activités qui subissent des difficultés en rapport avec ces mesures imposées par les autorités publiques.*

---

Merci d'avoir pris le temps de répondre à nos questions (à renvoyer à [info@fatsr.org](mailto:info@fatsr.org)).